



1. Date/Date

2. Proposal No. (leave blank)
 N° de projet (ne pas écrire)

Proposal for an URMULE (User Requested Minor Use Label Expansion)
Projet de demande dans le cadre du PEPUDU
 (Programme d'extension du profil d'emploi pour usages limités à la demande des utilisateurs)

• Type or Print/Taper ou imprimer

3. Pesticide

Active Ingredient Common Name(s)/ Nom(s) commun(s) de la matière active	Product Name/Nom du produit
PCP Registration Number/No d'homologation	Formulation Type/Type de formulation
Registrant Name/Nom du titulaire d'homologation	Guarantee/Garantie (g/L, %, g/kg)

4. Crops [complete either 4a) or 4b)] and Scope of Proposed Use/Cultures [remplir soit 4a) ou 4b)] et portée de l'usage proposé

a) Requesting Specific Crop/Culture spécifique demandée

Identify/Identifier

Typical Days to Harvest/
 Nombre typique de jours pour récolter

b) Requesting Crop Group/Groupe de cultures demandé

Identify/Identifier

OR/OU

Crop Subgroup/Sous-groupe de culture

Identify/Identifier

SCOPE OF PROPOSED USE/
 PORTÉE DE L'USAGE PROPOSÉ

NATIONAL/NATIONALE

OR/OU

REGIONAL; specify where
 RÉGIONALE; préciser à quel endroit

Indicate the total area (in ha) to be planted corresponding to the scope of the proposed use expansion (national/regional) and % area to be treated/Indiquer la superficie totale (en ha) cultivée en fonction de la portée de l'extension de l'usage proposé (nationale/régionale) et le % de la superficie à traiter

Cultivated area distribution (in ha) for a specific crop not listed in the *Residue Chemistry Guidelines* (DIR98-02)/Distribution de la superficie cultivée (en ha) pour une culture spécifique non énumérée dans les *Lignes directrices sur les résidus chimiques* (DIR98-02)

Zone 1 _____	Zone 5 _____	Zone 7 _____	Zone 11 _____
Zone 1A _____	Zone 5A _____	Zone 7A _____	Zone 12 _____
	Zone 5B _____	Zone 9 _____	Zone 14 _____

The information you provide on this document is collected by Health Canada under the authority of the *Pest Control Products Act* for the purpose of amending a product label to include the addition of a use pattern. Information may be accessible or protected as required under the provisions of the *Access to Information Act*. Information that could cause you or your organization injury if released is protected from disclosure as defined in section 20 of the *Access to Information Act*. The Collection Registration Number is unavailable at this time.

Les renseignements que vous fournissez dans le présent document sont recueillis par Santé Canada aux termes de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, dans le but de modifier l'étiquette d'un produit afin d'ajouter un profil d'emploi. Les renseignements peuvent être accessibles ou protégés selon vous ce que prescrit la *Loi sur l'accès à l'information*. Les renseignements qui pourraient causer du tort, ou à votre organisation, s'ils étaient connus sont protégés de la divulgation comme il est spécifié à l'article 20 de la *Loi sur l'accès à l'information*. Le matricule de collecte n'est pas disponible en ce moment.

5. Pest(s)/Organisme(s) nuisible(s)

Proposed Target Pest(s)/Organisme(s) nuisible(s) ciblé(s) proposé(s)

Describe the nature of the pest problem/Décrire la nature du problème lié à l'organisme nuisible

6. Proposed Directions for Use/Mode d'emploi proposé

Active Ingredient Application Rate (g active ingredient/ha)/Dose d'application de la matière active (g de matière active /ha)	Product Application Rate (product/ha)/Dose d'application du produit (produit/ha)	
Number of Applications Nombre d'applications	per year <input type="checkbox"/> OR/OU per crop <input type="checkbox"/> par année par culture	Interval Between Applications/Intervalle entre les applications
Timing of Application(s)/Calendrier de(s) l'application(s)	Use of Adjuvant/Surfactant/ Utilisation d'un adjuvant/d'un surfactant	yes/oui <input type="checkbox"/> no/non <input type="checkbox"/>
	If yes, specify adjuvant/surfactant, PCP # and rate (%v/v)/Si oui, préciser l'adjuvant/le surfactant, le no d'homologation et la dose (% v/v)	
Volume of Spray/ha (L water/ha)/Volume de pulvérisation/ha (L d'eau/ha)	Method of Application/Méthode d'application	
Preharvest Interval (days)/Délai d'attente avant la récolte (jours)	Type of Equipment/Type d'équipement	

7. Efficacy and Crop Tolerance Data/Données d'efficacité et de tolérance de la culture

8. Residue Data/Données de résidus

9. Other Registered Pesticides in Canada/Autres pesticides homologués au Canada

Are other pesticides registered in Canada for this use?/
Existe-t-il d'autres pesticides homologués pour cet usage au Canada?

yes/oui no/non

If yes, list below/Si oui, faites-en une liste ci-dessous

Registration No./ N° d'homologation	Product Name/ Nom du produit	Registration No./ N° d'homologation	Product Name/ Nom du produit

10. Justification of Proposal In Light of Registered Alternatives/ Justification du projet à la lumière des produits de remplacement homologués

11. Reduced-risk Status/Statut à risque réduit

If applicable, specify how this use meets the criteria for reduced risk status/
S'il y a lieu, précisez comment cet usage satisfait les critères du statut à risque réduit

12. Use Registration in the United States/Homologation de l'usage aux États-Unis

Is this use registered in the U.S.?/
Est-ce que cet usage est homologué
aux États-Unis? yes/oui no/non

If yes, please provide U.S. label./Si oui, veuillez fournir l'étiquette des
États-Unis.

If the U.S. label is not available, please provide:/
Si l'étiquette des États-Unis n'est pas disponible, veuillez fournir :

U.S. product name and guarantee/
Le nom du produit aux États-Unis et sa garantie

Rates for this use/Les doses pour cet usage

13. Sponsor/Promoteur

Name/Nom	Telephone/Téléphone
Affiliation/Address/Affiliation/Adresse	Fax/Télécopieur
	E-mail/Courriel
City/Ville	Date (dd/mm/yyyy)/Date(jj/mm/aaaa)
Province/Province	Signature/Signature
Postal Code/Code postal	

14. Submitted by/Demandeur

Name/Nom	Telephone/Téléphone
Affiliation/Address/Affiliation/Adresse AAFC-PMC/AAC-CGR <input type="checkbox"/> OR/OU F/P MUC / F/P CEMUL <input type="checkbox"/>	Fax/Télécopieur
	E-mail/Courriel
City/Ville	Date (dd/mm/yyyy)/Date(jj/mm/aaaa)
Province/Province	Signature/Signature
Postal Code/Code postal	

PMRA Use Only:/Réservée à l'ARLA :**Product Renewal Date: /Date de renouvellement du produit :** _____**Comments:/Commentaires :**



INSTRUCTIONS FOR COMPLETING THE PROPOSAL FOR A USER REQUESTED MINOR USE LABEL EXPANSION FORM

General Instructions:

The completed form, in addition to a cover letter, a letter of support from the registrant of the proposed pest control product and a proposed supplemental label, must be included in the package submitted to the Agency for consideration. The proposed use(s) must be described in detail and it is essential that the use pattern is consistently presented in all submitted documentation. If there is insufficient space in any field, provide information that cannot be incorporated into the form in the accompanying cover letter.

Data requirements necessary for the registration of the proposed new use are assessed on the basis of the information provided on this form; therefore, complete and accurate information is critical to the success of any URMULE proposal. As a prerequisite step, submitters are advised to obtain and read the registered Canadian product label carefully.

Form terminology reflects crop uses as these account for the majority of the proposals; however, appropriate terms / units can be substituted, where required, to support minor use proposals in other use areas.

The form and instructions, as well as the current versions of all PMRA publications referenced herein, are available under the Agency's Minor Crops webpage at <http://www.pmra-arla.gc.ca/english/pubs/minorcrops-e.html>

Specific Field Instructions:

1. **PMRA use only**
2. **PMRA use only**
3. **Pesticide**

Provide the information requested on the form.

Enter the complete product name as found on the product label (e.g. XYZ 300 Systemic Flowable Insecticide rather than simply XYZ). Enter the formulation type where identified on the product label.

INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LE FORMULAIRE DU PROJET DE DEMANDE D'EXTENSION DU PROFIL D'EMPLOI POUR USAGES LIMITÉS À LA DEMANDE DE L'UTILISATEUR

Instructions générales :

Le demandeur doit inclure dans l'envoi soumis à l'Agence le formulaire dûment rempli, une lettre d'accompagnement, une lettre d'appui de la part du titulaire d'homologation du produit antiparasitaire proposé et un projet d'étiquette supplémentaire. Le(s) usage(s) limité(s) proposé(s) doit/doivent être décrit(s) en détail et il est essentiel que le profil d'emploi soit présenté de façon uniforme dans tous les documents soumis. Si l'espace est insuffisant dans une rubrique du formulaire, veuillez fournir les renseignements non incorporés au formulaire dans la lettre d'accompagnement.

Les données requises pour l'homologation du nouvel usage proposé sont déterminées à partir des renseignements fournis sur ce formulaire. Par conséquent, des renseignements complets et exacts sont essentiels au succès de tout projet de demande dans le cadre du PEPUDU. Comme étape préalable, on conseille aux demandeurs d'obtenir et de lire attentivement l'étiquette du produit homologué au Canada.

La terminologie dans ce formulaire reflète les divers usages sur les cultures touchant la majorité des projets; cependant, les termes appropriés/les unités de mesure peuvent être substitués, selon les besoins, afin d'appuyer des projets de demande visant des domaines différents.

Le formulaire et les instructions ainsi que la version actuelle de toutes les publications de l'ARLA mentionnées dans le présent document sont disponibles sous la section Usages limités dans le site Web de l'Agence à l'adresse <http://www.pmra-arla.gc.ca/francais/pubs/minorcrops-f.html>

Instructions propres à chaque rubrique :

1. **Réservée à l'ARLA**
2. **Réservée à l'ARLA**
3. **Pesticide**

Fournir les renseignements demandés sur le formulaire.

Inscrire le nom complet du produit, tel qu'il apparaît sur l'étiquette (p. ex., Insecticide systémique en granulé mouillable, XYZ 300, plutôt que simplement XYZ). Inscrire le type de formulation lorsqu'il figure sur l'étiquette du produit.

4. Crops and Scope of Proposed Use

Complete either Field 4a) or 4b) depending upon whether the proposal represents a use expansion for a specific crop or for a crop group/subgroup.

Be specific when describing the proposed use (e.g. alfalfa grown for seed production only; orchard crops may be described as newly established/non bearing, established/non bearing or bearing trees).

Requesting Specific Crop [4a):

Include only one crop per proposal unless requesting a crop group or subgroup under Field 4b). If the crop is not listed in Section 15 of the *Residue Chemistry Guidelines* (DIR98-02), provide a detailed description of its growth characteristics, biological name and identify the part(s) of the crop consumed for food/feed/forage in the cover letter.

Indicate the typical number of days between transplanting/planting and harvest for the proposed crop. If the use is for a perennial crop, indicate the time between planting and first harvest.

Requesting Crop Group or Crop Subgroup [4b):

Consult Section 15 of DIR98-02 for a complete description of crop groups.

Identify the crop group or sub-group to which the URMULE applies. For example:

Requesting Crop Group

☒ Identify Brassica vegetables, CG #5

Requesting Crop Subgroup

☒ Identify Caneberries, CG #13-A

Scope of Proposed Use

Identify whether the proposal is requesting national or regional registration. If regional, specify the corresponding province(s) or region.

Indicate the total area, in hectares, to be planted corresponding to the scope of the proposed use expansion (i.e. if a regional request, do not provide the national area) for the crop listed in Field 4a) or for the group/subgroup identified in Field 4b) and the potential area to be treated as a percentage of this value if registration is accepted.

For specific crop proposals, identify the acreage grown, percent to be treated and zonal breakdown for any crop for which residue trial requirements are not prescribed in Section 9 of DIR98-02. Include copies of all documentation (e.g. e-mail or other correspondence, website data) providing acreage information in support of the identified zonal breakdown. See Section 9 of DIR98-02 for a description of Canadian crop zones.

4. Cultures et portée de l'usage proposé

Remplir soit la rubrique 4a) ou 4b) selon que le projet vise l'extension du profil d'emploi d'une culture spécifique ou d'un groupe/sous-groupe de cultures.

Préciser la description de l'usage proposé (par ex., luzerne cultivée seulement pour la production de semences; les cultures en verger peuvent être décrites comme arbres fruitiers récemment mis en culture/non productifs, mis en culture/non productifs, ou arbres productifs).

Culture spécifique demandée [4a) :

Inclure seulement une culture par projet à moins de demander un groupe ou un sous-groupes de cultures à la rubrique 4b). Si la culture ne figure pas à la liste de la section 15 des *Lignes directrices sur les résidus chimiques* (DIR98-02), donner une description détaillée de ses caractéristiques de croissance et son nom biologique, et identifier la ou les parties de la culture consommées comme aliment, nourriture pour animaux ou fourrage dans la lettre d'accompagnement.

Indiquer le nombre typique de jours entre la transplantation ou la plantation et la récolte de la culture proposée. Si l'usage vise une culture vivace, indiquer le délai entre la plantation et la première récolte.

Groupe ou sous-groupe de cultures demandé [4b) :

Consulter la section 15 de la directive DIR98-02 pour la description complète des groupes de cultures.

Identifier le groupe ou le sous-groupe de cultures pour lequel la demande PEPUDU correspond. Par exemple :

Groupe de cultures demandé

☒ Identifier Légumes du groupe Brassica, GC n° 5

Sous-groupe de cultures demandé

☒ Identifier Framboises et mûres, GC n° 13-A

Portée de l'usage proposé

Identifier si le projet exige une homologation régionale ou nationale. S'il s'agit d'un projet régional, préciser la ou les province(s) ou région(s) correspondante(s).

Indiquer la superficie totale cultivée, en hectares, correspondante à la portée de l'extension de l'usage proposé (s'il s'agit d'une demande à l'échelle régionale, ne pas fournir d'indication sur la superficie nationale) pour la liste des cultures énumérées à la rubrique 4a) ou pour les groupes/sous-groupes identifiés à la rubrique 4b) et un estimé de la superficie pouvant être traitée en terme de pourcentage de cette valeur si l'homologation est acceptée.

Dans le cas des projets spécifiques à une culture, identifier la surface cultivée, le pourcentage pouvant être traité et la répartition par zone pour toute culture pour laquelle les exigences en matière d'essais sur les résidus ne sont pas stipulées dans la section 9 de la directive DIR98-02. Inclure des copies de toute la documentation (par ex., courriel ou tout autre correspondance, données de sites Web) qui fournit des renseignements au sujet de la surface cultivée afin d'étayer la répartition par zone indiquée. Voir la section 9 de la DIR98-02 pour consulter une description des zones de culture canadiennes.

5. Pest(s)

Identify the proposed target pest(s) by common and scientific names rather than broad descriptions such as leafrollers, grassy/broadleaf weeds, fungi; for example, “Western Cherry Fruit Fly [*Rhagoletis indifferens* (Curran)]”. Refer to the registered product label for guidance. If control of more than one pest is being sought and the use pattern differs (rates, timing, ...), a single proposal is sufficient if the submitted supporting documentation clearly identifies the use pattern specific to each pest.

Describe the nature of the pest problem

Provide information concerning the pest(s), such as the following:

- i Is it a national/regional pest?
- ii Is control of the pest critical or is it only an incidental/occasional problem?
- iii What level of control is being sought (e.g. reduction, suppression or control)?
- iv Does pest pressure vary from year to year; if so, describe the extent of variation. Has this variation been accounted for in the proposed use pattern?
- v What is the nature and extent of crop damage caused by the pest?

6. Proposed Directions for Use

Application Rate

Express the rate both in terms of product and active ingredient per hectare (e.g. g a.i./ha). Indicate if the application is for crop area or soil surface area.

The proposed rate(s) must be supported by data. If a range of application rates is proposed, instructions or parameters must clearly identify when each rate is to be used (e.g. weed density, level of control).

Number of Applications / Interval Between Applications

Identify the maximum number of applications and the corresponding interval between applications. Identify whether the requested number of applications apply per crop or per year (e.g. multiple crops may be grown annually in a greenhouse).

Timing of Application(s)

Identify crop growth stage and/or pest growth stage, as appropriate, and ensure that it is clear as to whether the stated timing applies to the crop or the pest growth stage (e.g. pre-emergent to crop or to weed). Include any other relevant guidance with respect to timing of application.

Use of Adjuvant / Surfactant

Indicate whether or not an adjuvant/surfactant is to be used in conjunction with this use expansion. If so, identify the adjuvant/surfactant and provide its Pest Control Product (PCP) Registration Number and the proposed application rate (e.g. % volume/volume).

5. Organisme(s) nuisible(s)

Identifier le ou les organismes nuisibles ciblés par leur nom commun et leur nom scientifique plutôt que des descriptions générales, comme tordeuses, graminées adventices, dicotylédones, champignons; par exemple, « tryptète occidentale des cerises [*Rhagoletis indifferens* (groseilles)] ». Reportez-vous à l'étiquette du produit homologué pour des exemples. Si vous cherchez à lutter contre plus d'un organisme nuisible et que les profils d'emploi diffèrent (doses, calendrier...), un seul projet est suffisant si la documentation soumise en appui de la demande identifie clairement le profil d'emploi spécifique à chaque organisme nuisible.

Décrire la nature du problème antiparasitaire

Fournir des renseignements concernant le ou les organismes nuisibles comme, par exemple :

- i S'agit-il d'un organisme nuisible qui sévit à l'échelle nationale ou régionale?
- ii La lutte contre cet organisme nuisible est-elle cruciale ou s'agit-il seulement d'un problème passager ou occasionnel?
- iii Quel est le niveau de lutte recherché (par ex., réduction, répression ou suppression)?
- iv Est-ce que la pression exercée par cet organisme nuisible varie d'année en année? Si oui, décrivez l'étendue de la variation. Avez-vous tenu compte de ces variations dans le projet de demande d'extension du profil d'emploi?
- v Quelle est la nature et l'étendue des dommages aux cultures causés par l'organisme nuisible?

6. Mode d'emploi proposé

Dose d'application

Indiquer la dose en terme de produit mais aussi de matière active par hectare (par ex., g m.a./ha). Indiquer si l'application concerne la surface des cultures ou la surface du sol.

La ou les dose(s) proposée(s) doivent être étayées par les données. Si plusieurs doses d'application sont proposées, le mode d'emploi ou les paramètres doivent clairement identifier quand chaque dose doit être utilisée (par ex., densité des mauvaises herbes, niveau de lutte).

Nombre d'applications/Intervalle entre les applications

Préciser le nombre maximal d'applications et l'intervalle correspondant entre les applications. Préciser si le nombre requis d'applications est par culture ou par année (par ex., plusieurs cycles de production peuvent avoir lieu annuellement dans une serre pour une culture donnée).

Calendrier de(s) l'application(s)

Identifier, selon le cas, le stade de croissance de la culture et/ou le stade de développement de l'organisme nuisible. Préciser de façon claire si le calendrier d'application s'applique à la culture ou au stade de croissance de l'organisme nuisible (par ex., prélevée pour la culture ou la mauvaise herbe). Inclure tout autre conseil pertinent au sujet du calendrier d'application.

Utilisation d'un adjuvant/d'un surfactant

Indiquer si un adjuvant/un surfactant sera ou non employé en conjonction avec ce nouvel usage. Si oui, identifier l'adjuvant/le surfactant et fournir le numéro d'homologation en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA) et la dose d'application proposée (par ex., % volume/volume).

Volume of Spray/ha

Water volumes may vary due to changing plant sizes, as in the case of immature vs mature trees in an orchard or when the canopy reaches maximum development. The water volume should accurately reflect the common application practices in use for each crop. Refer to the product label if approximate water volumes are to be used. For example, it is common to use phrases such as “use up to 500 L per hectare”, “use enough water to thoroughly cover the target”, “apply to runoff” or “drench the root area to a depth of 8 cm”. Be as specific as possible.

Method of Application

For example, seed treatment, pre-plant incorporated (ppi), pre/post-emergent, foliar, drench, aerial, banded, broadcast.

Preharvest Interval (days)

This value represents the minimum period of time, in days, that must elapse between the last application of the product and harvesting of plants, grazing (sometimes called the pregrazing interval) or cutting for livestock food.

Type of Equipment

For example, wipe-on, fogger, hand gun, air-blast sprayer, seeder. Also indicate whether the application is a directed spray or if specialized equipment is to be used such as a hooded sprayer.

7. Efficacy and Crop Tolerance Data

Efficacy and crop tolerance data requirements are outlined in Section 4 of Regulatory Directive, *User Requested Minor Use Label Expansion* (DIR2001-01). If including data, submit raw data rather than data summaries, and provide copies of any cited abstracts or published articles. If applicable, reference the corresponding submission number(s) of any data previously submitted to the Agency that may be relevant in supporting the proposed use expansion. Available submitted or referenced data will be considered in establishing further value requirements. See the *Efficacy Guidelines for Plant Protection Products* (DIR2003-04) for further guidance in data generation and reporting.

8. Residue Data

Residue data requirements for food and feed uses are outlined in Section 4 of Regulatory Directive, *User Requested Minor Use Label Expansion* (DIR2001-01). If applicable, reference the corresponding submission number(s) of any data previously submitted to the Agency that may be relevant in supporting the proposed use expansion. Available submitted or referenced data will be considered in establishing further residue requirements. See the *Residue Chemistry Guidelines* (DIR98-02) for further guidance in data generation and reporting.

Volume de pulvérisation/ha

Les volumes d'eau peuvent varier en raison du changement de taille des plantes, comme dans le cas des arbres immatures par rapport aux arbres à maturité d'un verger, ou lorsque le couvert végétal atteint son développement maximal. Le volume d'eau doit refléter fidèlement les pratiques d'application courantes pour chaque récolte. S'il faut utiliser des volumes d'eau approximatifs, se reporter à l'étiquette du produit. Par exemple, il est courant d'employer des phrases comme les suivantes : utiliser jusqu'à 500 L par hectare; utiliser assez d'eau pour recouvrir totalement la cible; appliquer jusqu'au point de ruissellement ou traiter par mouillage la zone racinaire jusqu'à une profondeur de 8 cm. Soyez aussi précis que possible.

Méthode d'application

Par exemple : traitement de semence, traitement de présemis avec incorporation (psi), traitement de pré ou postlevée, application foliaire, traitement par mouillage, pulvérisation aérienne, traitement en bandes, pulvérisation d'ensemble.

Délai d'attente avant la récolte (jours)

Cette valeur représente la période de temps minimale, en jours, qui doit s'écouler entre la dernière application du produit et la récolte de la culture, ou le pâturage (parfois appelé l'intervalle avant le pâturage) ou la récolte en vue d'alimenter le bétail.

Type d'équipement

Par exemple, humecteur, nébulisateur, lance, pulvérisateur pneumatique, semoir, etc. Indiquer également si l'application est une pulvérisation dirigée ou s'il faut un équipement spécial, comme un pulvérisateur capoté.

7. Efficacité et tolérance de la culture

Les exigences en données sur l'efficacité et la tolérance des cultures sont décrites à la section 4 de la directive d'homologation, *Programme d'extension du profil d'emploi pour usages limités à la demande des utilisateurs* (DIR2001-01). Si vous incluez des données, veuillez fournir des données brutes plutôt que des résumés ainsi qu'une copie de tout extrait cité ou article publié. S'il y a lieu, référer au(x) numéro(s) de la/des demande(s) d'homologation de toute donnée soumise précédemment à l'Agence qui peut être pertinente à l'appui du projet d'extension du profil d'emploi. Les données disponibles soumises ou documentées seront prises en compte dans l'établissement d'autres exigences en matière de valeur. Voir les *Lignes directrices concernant l'efficacité des produits phytosanitaires* (DIR2003-04) pour obtenir davantage de conseils relatifs à la génération et à la communication des données.

8. Données sur les résidus

Les exigences en données sur les résidus sont décrites à la section 4 de la directive d'homologation, *Programme d'extension du profil d'emploi pour usages limités à la demande des utilisateurs* (DIR2001-01). S'il y a lieu, référer au(x) numéro(s) de la/des demande(s) d'homologation de toute donnée soumise précédemment à l'Agence qui peut être pertinente à l'appui du projet d'extension du profil d'emploi. Les données disponibles soumises ou documentées seront prises en compte dans l'établissement d'autres exigences en matière de résidus. Voir les *Lignes directrices sur les résidus chimiques* (DIR98-02) pour obtenir davantage de conseils relatifs à la génération et à la communication des données.



9. Other Registered Pesticides in Canada

List all products currently registered for this pest/crop combination. This information may be obtained from Provincial Crop Recommendation Guides or via a label search on the PMRA website (www.eddenet.pmra-arla.gc.ca).

10. Justification of Proposal In Light of Registered Alternatives

State why the use is required in consideration of the alternatives listed in Field 9 of the form. For example, currently registered pesticides may be more expensive, not available in the marketplace, do not fit into an Integrated Pest Management (IPM) program, harmful to beneficials, have a limited spectrum of activity, have questionable long-term regulatory viability and/or do not fit into resistance management schemes.

11. Reduced-risk Status

Minor use presubmission consultation proposals that qualify as reduced-risk chemicals or biopesticides benefit from an expedited review (five month review timeline versus six months) when the complete submission is subsequently received by the Agency for full review and a decision on acceptability for registration. If appropriate, specify how this use meets the criteria for reduced risk status. See *The PMRA Initiative for Reduced-Risk Pesticides* (DIR2002-02) for further guidance on applying for reduced-risk status. Details are provided in Sections 4.0 to 5.0 for chemical pesticides and in Section 7.0 for biopesticides.

12. Use Registration in the United States

Identify whether the specific pest/crop combination is registered in the United States (U.S.) and, if so, provide a copy of the label or guarantee/rate information if the U.S. label is not available.

13. Sponsor

Identify sponsor, affiliation, address and contact information.

14. Submitted by

Identify the submitter of the proposal.

Proposals not received from the Agriculture and Agri-Food Canada Pest Management Centre (AAFC-PMC) must be submitted by a Forestry or Provincial Minor Use Coordinator (F/P MUC). Proposals for minor use label expansions received from other sources are not accepted by the Agency.

9. Autres pesticides homologués au Canada

Énumérer tous les produits actuellement homologués pour cette combinaison d'organisme nuisible et de culture. Ce renseignement peut être trouvé dans les guides provinciaux de recommandations des cultures ou obtenu à l'aide d'une recherche sur les étiquettes dans le site Web (www.eddenet.pmra-arla.gc.ca).

10. Justification du projet à la lumière des produits de remplacement homologués

Expliquer pourquoi l'usage est requis si on considère les solutions de remplacement énumérées à la rubrique 9. Par exemple, les pesticides actuellement homologués peuvent être trop coûteux, non disponibles sur le marché, non adaptés à un programme de lutte intégrée (LI), nocifs pour les organismes utiles, offrir un spectre d'activités limité, présenter une viabilité incertaine quant à l'homologation à long terme et/ou ne se prête pas aux divers modes de gestion de la résistance.

11. Statut à risque réduit

Les projets de consultation préalable à l'homologation d'un usage limité qui se qualifient comme pesticides chimiques ou biopesticides à risque réduit bénéficient d'un examen accéléré (calendrier d'examen de cinq mois plutôt que de six mois) lorsque la demande d'homologation est reçue subséquemment par l'Agence pour un examen complet et une décision d'acceptabilité pour homologation. Si cela est approprié, préciser comment cet usage satisfait aux critères du statut à risque réduit. Voir *l'Initiative de l'ARLA concernant les pesticides à risque réduit* (DIR2002-02) pour obtenir davantage de conseils relatifs à la demande du statut à risque réduit. Des détails sont fournis aux rubriques 4.0 à 5.0 pour les pesticides chimiques et à la rubrique 7.0 pour les biopesticides.

12. Usage homologué aux États-Unis

Déterminer si la combinaison spécifique d'organisme nuisible/de culture est homologuée aux États-Unis et, dans l'affirmative, fournir l'étiquette américaine ou, si celle-ci n'est pas disponible, indiquer les doses d'application et la garantie du produit homologué aux États-Unis.

13. Promoteur

Indiquer le nom, l'affiliation, l'adresse et les coordonnées du promoteur.

14. Demandeur

Identifier le nom du demandeur du projet.

Les projets non reçus du Centre de gestion des ravageurs d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC-CGR) doivent être soumis par un coordonnateur forestier ou provincial en matière d'usages limités (F/P CEMUL). Les projets de demande d'extension de profil d'emploi pour usages limités reçus d'autres sources ne seront pas acceptés par l'Agence.

